

Questions orales

[Traduction]

LA FAMILLE ROYALELE SYMBOLISME DE LA VISITE DU PRINCE ET DE LA PRINCESSE
DE GALLES

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, lorsque nous avons vu la princesse de Galles hier, elle a dit que le prince et elle étaient confus et très touchés par l'accueil chaleureux des Canadiens. Nous, les Canadiens, avons été conquis par le charme du couple royal qui incarne l'amour idyllique et personnifie le régime démocratique. Quelle bouffée d'air frais par rapport aux hordes socialistes en face de moi et à ma gauche.

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: Peut-être les socialistes qui se rendront ce soir à Kingsmere prendront-ils conscience de ce que représentent réellement Leurs Altesses royales—la liberté—et se rendront-ils compte en particulier que le socialisme abat le moral, met fin au sens de l'initiative et à la motivation, et émousse l'énergie et le dynamisme.

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: Le couple royal représente de façon mythologique la victoire du chef de gouvernement démocratique sur le suaire . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. A l'ordre!

M. Stewart: Le couple royal représente de façon mythologique la victoire du chef de gouvernement démocratique sur le suaire du contrôle étatique connu sous le nom de socialisme. Le couple royal symbolise le monde libre, et non plus la royauté de droit divin, en chair et en os. Le prince et la princesse sont l'incarnation vivante de plus de mille ans de tradition, de notre régime parlementaire et de tous les droits et libertés . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: . . . que nous chérissons tant, des traditions, des langues, des droits et libertés qui ont été systématiquement bafoués par le premier ministre actuel (M. Trudeau). A Vos Altesses royales, je réitère notre amour et notre loyauté inébranlables pour tout ce que vous représentez. Revenez vite et Dieu vous bénisse.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUELA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE—LES
TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et découle de celles que je lui ai posées hier, parce qu'il semble vouloir que

les Canadiens se fient à sa parole plutôt qu'aux décisions du gouvernement.

Hier, quand j'ai dit que le traitement de bon nombre de fonctionnaires ne respectait pas les lignes directrices de 6 et 5 p. 100, le ministre m'a lancé un défi. Il m'a dit: «Je mets au défi l'honorable député de démontrer que la moyenne des salaires, par exemple à la Commission de la capitale nationale, a augmenté de plus de 6 p. 100.» Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il ignorait, quand il m'a lancé ce défi, que le budget principal des dépenses de 1984 donne le chiffre de \$30,344 comme traitement moyen des employés de la Commission de la capitale nationale, par rapport à \$25,669 en 1983, ce qui représente une hausse de 18.2 p. 100?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'aurais été très heureux que le député commence par dire que nous avons reçu d'excellentes nouvelles aujourd'hui à propos de l'indice des prix à la consommation, puisque le taux d'inflation a baissé pendant onze mois consécutifs au Canada . . .

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: . . . et que le taux d'inflation n'a pas dépassé 5.4 p. 100 entre mai de l'année dernière et cette année.

Une voix: Répondez à la question.

M. Lalonde: C'est l'augmentation la plus faible depuis décembre 1972.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: C'est la meilleure preuve, quant à moi, que les programmes instaurés par le gouvernement avec l'appui des Canadiens ont donné d'excellents résultats et que le programme des 6 et 5 p. 100, de même que les autres mesures prises par les gouvernements provinciaux, les municipalités et tous les membres du secteur privé ont été extrêmement efficaces. Nous avons réussi à faire baisser de beaucoup le taux d'inflation et cet excellent résultat nous permettra de créer plus d'emplois et de garantir un taux de croissance économique plus élevé dans l'année qui vient.

Quant à la question posée par le député, je lui rappelle que, comme je l'ai dit hier, il faut tenir compte de plusieurs facteurs en comparant les hausses de traitement. Le Parlement a adopté une loi limitant les hausses salariales des fonctionnaires à 6 et 5 p. 100. C'est ce que prévoit la loi adoptée par le Parlement et cette loi est appliquée partout. Comme le député le sait, les conventions collectives n'arrivent pas toutes à expiration au même moment et le Parlement a décidé de ne pas réduire les hausses déjà accordées. Cela veut dire que certaines augmentations supérieures à 6 p. 100 sont entrées en vigueur après juin dernier et ces augmentations se reflètent dans les chiffres mentionnés par le député. Ce qui importe, cependant . . .

● (1420)

Des voix: Oh, oh!